



PRINCIPES GENERAUX DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE

Catégories Jeune – Lutte Féminine

Année 2024

Direction Technique Nationale FFLDA

CADRE GÉNÉRAL

PROCÉDURE DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE

Catégories JEUNES - 2024



1. INTRODUCTION

Contexte

La procédure 2024 de sélection en équipe de France est élaborée aux fins de sélectionner des lutteuses et lutteurs compétitifs, lors des championnats de référence organisés en 2024, dans l'objectif d'atteindre une haute-performance internationale et de former notre future élite Senior.

Championnats de référence 2024:

- > Championnats d'Europe U15 2024 (Grèce)
- > Championnats d'Europe U17 2024 (Finlande)
- > Championnats d'Europe U20 2024 (Pologne)
- > Championnats du Monde U17 2024 (Argentine)
- > Championnats du Monde U20 2024 (Espagne)

Objectif

L'objectif de la formalisation d'une procédure de sélection en équipe de France est de consigner un processus cohérent et équitable pour l'évaluation, l'identification et la sélection d'athlètes au sein de l'équipe nationale qui concourra aux championnats de référence organisés en 2024.

Participation de l'équipe de France de Lutte

Un titulaire et un remplaçant sont déterminés, dans la mesure du possible, pour chacune des catégories représentées sur les Championnats de référence.



2. INSTANCE DÉCISIONNELLE

Une commission fédérale de sélection aux championnats (CFSC) est constituée, composée de :

- ⇒ Vice-Président en charge du haut-niveau
- ⇒ Directrice Technique Nationale
- ⇒ Directeur de la Performance
- ⇒ Manager Jeune
- ⇒ Entraîneurs nationaux
- ⇒ Médecin en charge du suivi des EDF

La sélection des athlètes licenciés à la FFLDA qui représenteront la France lors des championnats de référence est assujettie à l'approbation de la commission fédérale.

En cas de litige, la Directrice Technique Nationale a le dernier mot en ce qui concerne la composition de la sélection.

Elle se réunit au cours du parcours de sélection prévu pour chaque championnat et fixe:

- Une pré-sélection à la suite des tournois de sélections, composée:
 - ✓ Des athlètes ayant satisfaits aux exigences sportives et par conséquent sélectionnés pour le championnat
 - ✓ Des athlètes concernés par la mise en concurrence dans les catégories dont le titulaire n'est pas encore défini valablement
- Les modalités de sélection entre français retenues pour chacune des catégories dont le titulaire n'est pas encore défini valablement
- La sélection définitive à l'issue de l'ensemble de la procédure

⚠ S'il survient des circonstances imprévues qui ne sont pas abordées par la procédure de sélection, une décision finale et exécutoire sera prise par la Directrice Technique Nationale.

3. EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ APPLICABLE AUX ATHLÈTES



Au moment de la sélection en équipe de France, les athlètes doivent obligatoirement satisfaire aux exigences d'admissibilité suivantes:

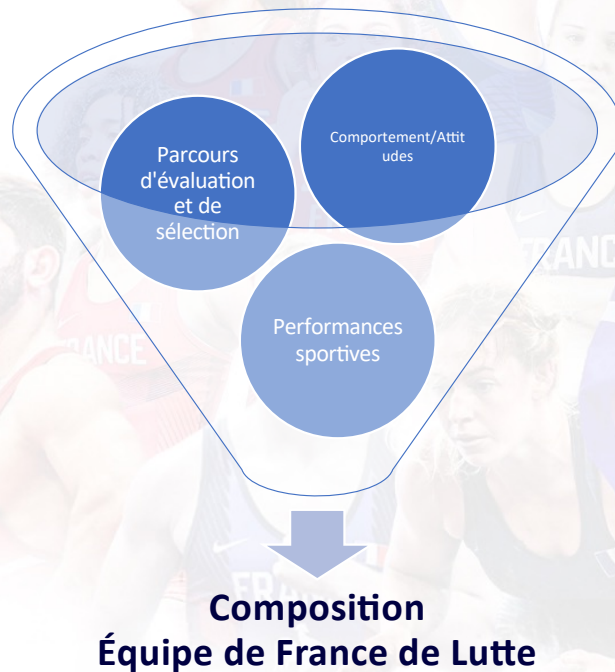
- ✓ Être titulaire d'une licence FFLDA et UWW en cours de validité
- ✓ Être ressortissant français ou bénéficiaire d'une nationalité sportive suivant la réglementation UWW
- ✓ Être titulaire d'un titre de voyage dont la validité couvre a minima l'ensemble de la durée du séjour et une durée supplémentaire suivant la réglementation du pays d'accueil de la compétition
- ✓ Être signataire de la convention 2024 Sportifs de haut-niveau/FFLDA (le cas échéant)
- ✓ Se conformer aux réglementations anti-dopage, éthique et citoyenne
- ✓ Faire preuve d'un comportement respectueux envers les adversaires, coéquipiers, encadrement national, élus fédéraux et corps arbitral en toute circonstance



4. PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE 2024

La procédure de sélection s'appuie sur :

- Un parcours d'évaluation et de sélection pour les championnats de référence qui fixe les différentes étapes qui mènent à l'officialisation de la sélection de l'équipe de France

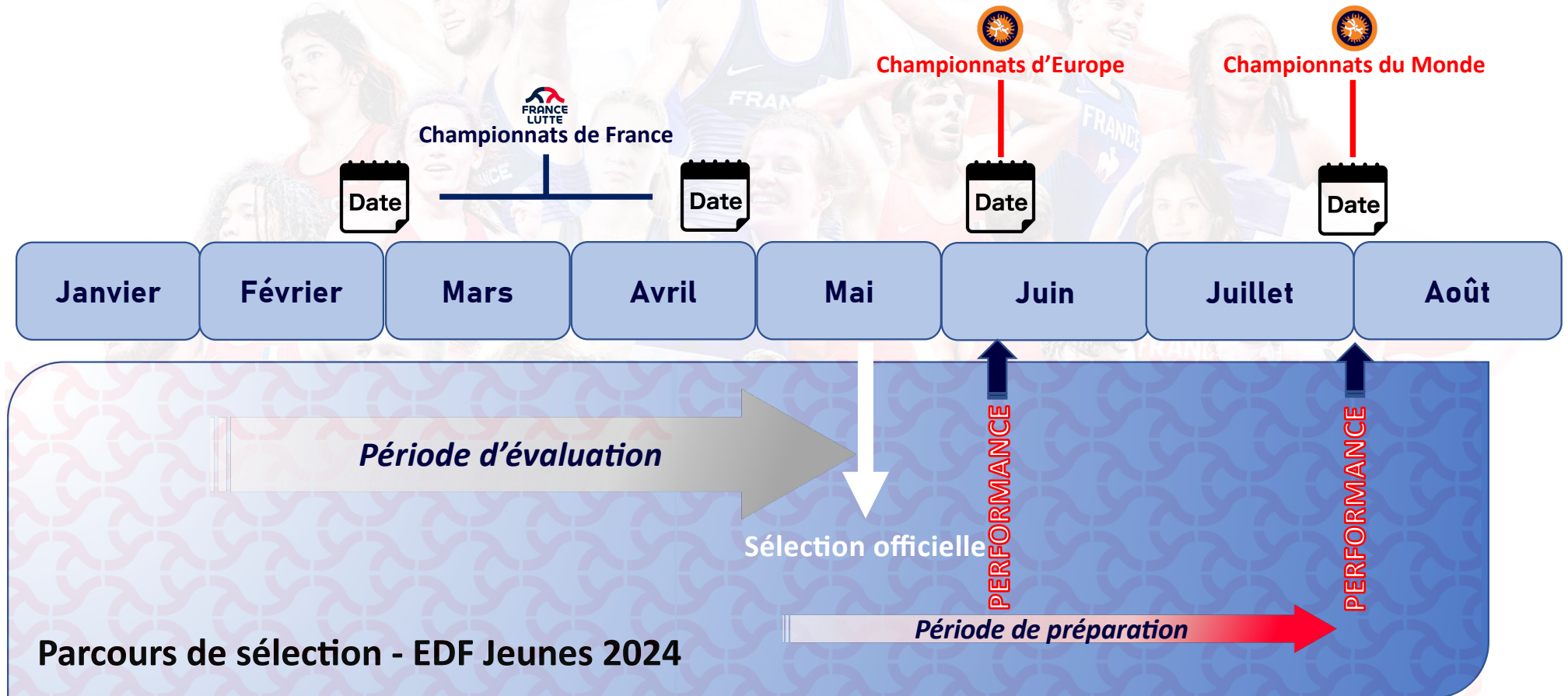


⚠ sous réserve de se conformer aux **Exigences d'admissibilité** définies dans la procédure 2024 (Section 1 - Chapitre 3)

⚠ sous réserve de présenter une **Aptitude à concourir adaptée** (Section 1 - Chapitre 9) à la réalisation d'une performance en compétition de référence

⚠ sous réserve de ne pas faire l'objet d'une décision de **Retrait du statut de sélectionné** (Section 1 - Chapitre 10)

5. PRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DE LA PROCÉDURE 2024





6. PARCOURS DE SÉLECTION

Compte-tenu de la proximité des Championnats d'Europe et du Monde pour les catégories U17 et U20, un seul parcours de sélection qui intègre les Europe 2024 et Monde 2024 est mis en œuvre.

Ce parcours de sélection s'appuie sur des compétitions d'évaluation définies par les entraîneurs nationaux.

PHASE DE SÉLECTION

Une phase d'évaluation est établie s'appuyant sur des tournois de sélection/préparation.

L'objectif de la FFLDA est de pouvoir déterminer dès l'issue de cette phase, l'athlète sélectionné dans la catégorie de poids pour le championnat de référence.

La commission fédérale de sélection aux championnats (CFSC) se réunit à l'issue de cette phase pour analyser les performances réalisées et s'assurer du respect des critères de sélections fédéraux.

Évaluation des performances sportives par la commission fédérale de sélection aux championnats

Étude qualitative des résultats obtenus

Comportement/Attitude

Chaine de décision – Commission fédérale de sélection aux championnats (CFSC)



⚠ En cas d'absence (justifiée et validée par la direction technique nationale) d'un athlète sur l'un des tournois, les entraîneurs nationaux peuvent également intégrer, **si ils le souhaitent**, l'athlète dans la procédure de sélection.



7. CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être sélectionné(e) en équipe de France pour un championnat de référence, l'athlète doit :

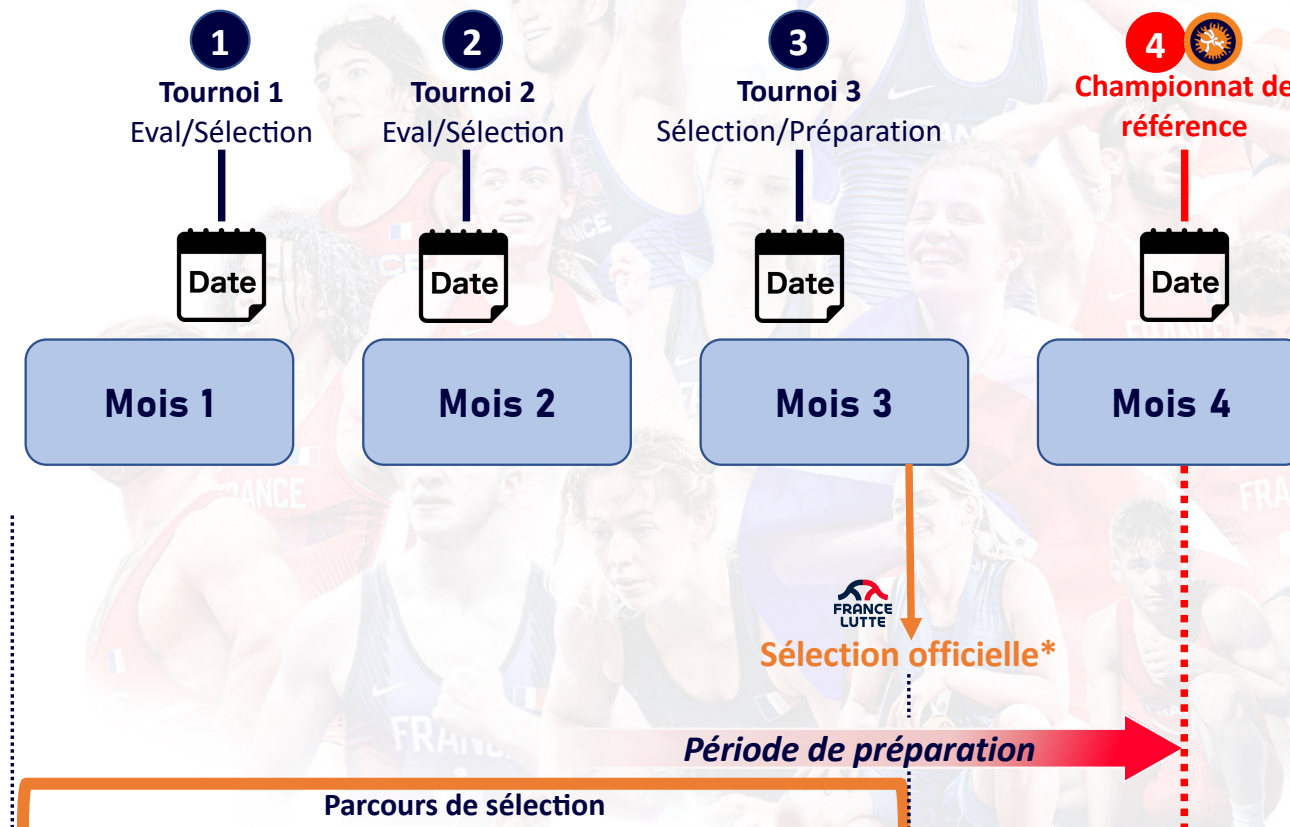
- ✓ Participer aux Tournois Nationaux Ranking organisés en France
- ✓ Performer sur les tournois d'évaluation sur lesquels il est sélectionné
- ✓ Suivre l'intégralité du programme des équipes de France (tournois et stages), hors absence justifiée **faisant l'objet d'une validation** de l'encadrement national
- ✓ Faire preuve d'un état de santé et de forme compatible avec la performance.

En Lutte Libre et Lutte Gréco-Romaine, pour les catégories U17 et U20, l'athlète finaliste lors des Championnats d'Europe, qui obtient donc un résultat entre la 1^{ère} et la 5^{ème} place (avec au moins un combat remporté), obtient sa qualification pour les Championnats du Monde.

En Lutte féminine, pour les catégories U17 et U20, l'athlète médaillée lors des Championnats d'Europe (avec au moins un combat remporté), obtient sa qualification pour les Championnats du Monde.

Cette qualification sera validée sous réserve de présenter une **Aptitude à concourir adaptée** (Section 1 - Chapitre 9) à la réalisation d'une performance en compétition de référence et de ne pas faire l'objet d'une décision de **Retrait du statut de sélectionné** (Section 1 - Chapitre 10).

8. PRÉSENTATION SCHÉMATIQUE D'UN PARCOURS DE SÉLECTION



Parcours de sélection

Les athlètes qui prétendent à une sélection pour les Championnats de référence 2024 doivent participer aux compétitions identifiées dans le parcours de sélection (sauf raison médicale ou situation exceptionnelle validée par décision de la DTN). Un athlète n'ayant pas participé à l'ensemble des tournois pourra être déclaré inapte à concourir.

1 **Tournoi 1 – Eval/Sélection**
Inscription EDF,

2 **Tournoi 2 – Eval/Sélection**
Inscription EDF,

3 **Tournoi 3 – Eval/Sélection**
Inscription EDF

Sélection officielle
CFSC
Détermination de la sélection définitive

4 **Championnat de référence**
Lieu (Pays)

Parcours de sélection
L'ensemble des résultats obtenus sur cette période sont pris en compte, évalués et analysés.



* Approbation de la Commission fédérale de sélection aux championnats (CFSC)



9. APTITUDE À CONCOURIR AUX CHAMPIONNATS

L'aptitude à concourir consiste à déterminer la capacité de l'athlète à produire, en championnat de référence, une performance de qualité égale ou supérieure aux performances réalisées au cours du parcours de sélection.

Dans ce cadre, l'athlète doit satisfaire à diverses obligations:

- Sur le plan de la méthodologie de la préparation sportive et de l'optimisation de la performance
 - Les athlètes acceptent de participer à l'intégralité des regroupements et actions organisés par la FFLDA. Le non-respect de cette obligation donnera lieu au retrait de l'athlète de l'équipe.
- Sur le plan de l'aptitude sportive
 - Les athlètes qui ne maintiennent pas leur aptitude à concourir pour des raisons d'une moins bonne condition physique, d'une blessure ou maladie, peuvent être retirés de l'équipe, en tenant compte de la proximité de la date de compétition.
 - En cohérence avec les principes de l'entraînement sportif de haut-niveau, une indisponibilité longue empêchant la pratique de la lutte lors de la préparation (même justifiée médicalement) peut rendre inapte l'athlète à participer, dans un souci de préservation de son intégrité physique et mentale (insuffisance de préparation pour performer).
 - Les athlètes sous le coup d'une blessure ou maladie peuvent être tenus d'apporter des preuves de leur aptitude à concourir suivant des modalités définies par la Direction Technique Nationale. La période choisie doit permettre de mettre en œuvre une préparation cohérente à la suite de ces tests.

⚠ La Directrice Technique Nationale et le médecin en charge du suivi de l'Équipe de France auront le dernier mot en ce qui concerne l'aptitude à concourir.



10. RETRAIT DU STATUT D'ATHLÈTE SÉLECTIONNÉ

Le retrait du statut d'athlète sélectionné peut être prononcé en cas de manquements graves avérés. Dans ce cas, la commission fédérale de sélection aux championnats est saisie en urgence par la Directrice Technique Nationale pour se prononcer et rendre une décision finale.

Les manquements passibles d'aboutir au retrait du statut d'athlète sélectionné sont:

➤ Sur le plan disciplinaire

- Athlète réputé avoir violé les statuts et le règlement intérieur de la FFLDA et/ou d'un établissement accueillant une structure FFLDA ou un stage de l'équipe de France
- Athlète réputé avoir violé les exigences d'admissibilité prévues au Chapitre 2 du présent document
- Athlète sous le coup d'une suspension à titre conservatoire prononcée par la Directrice Technique Nationale ou le Président de la FFLDA

➤ Sur le plan spécifique

- Inaptitude à maintenir un niveau d'entraînement de très haute qualité à l'approche du championnat
- Inaptitude à satisfaire aux attentes de performance en contexte de compétition (gestion de la perte de poids)
- Inaptitude à concourir à cause d'une blessure, maladie ou autre problème de nature médicale. Tout certificat médical de contre-indication de la pratique de la lutte dans les 4 dernières semaines avant les championnats peut conduire au retrait du statut d'athlète sélectionné.
- Comportement préjudiciable à l'équipe de France de Lutte ou à l'image de la FFLDA

11. CONDITIONS DE SÉLECTION AUX CHAMPIONNATS 2023



SÉLECTIONNÉ	NON-SÉLECTIONNÉ	RÉFÉRENCE
Parcours J'accepte de participer à l'intégralité du parcours de sélection Je réalise des performances sportives ☒		
CFSC Ma catégorie est retenue pour la représentation française au championnat Je fais partie des athlètes français mis en concurrence (si nécessaire) ☒	Je ne participe pas, volontairement, à l'intégralité du parcours de sélection et aux événements auxquels je suis convoqué Aucune performance ni attitude jugée adaptée ☒	
Sélectionné Je suis choisi par la CFSC pour représenter la France au championnat (ma performance sportive est jugée la plus significative face à la concurrence française) ☒	Ma catégorie n'est pas retenue pour la représentation française au championnat Je ne suis pas retenu parmi les athlètes mis en concurrence ☒	
Aptitude à concourir Je suis apte à concourir ☒	Je ne suis pas apte à concourir dans les conditions optimales de réalisation d'une performance ☒	Section 1 Chapitre 9
Retrait de sélection Je ne fais pas l'objet d'un retrait du statut d'athlète sélectionné ☒	Je fais l'objet d'un retrait du statut d'athlète sélectionné ☒	Section 1 Chapitre 10
CHAMPIONNAT DE RÉFÉRENCE		

PARCOURS DE SÉLECTION 2024

PROCÉDURE DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE

Catégories JEUNES- 2024

PARCOURS DE SÉLECTION CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE U15

Championnats d'Europe – Loutraki (GRE)

PROCÉDURE DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE
Catégorie U15 - 2024

Direction Technique Nationale FFLDA

PARCOURS DE SÉLECTION EUROPE 2024 – LUTTE FÉMININE



Parcours de sélection U15

Les athlètes qui prétendent à une sélection pour les Championnats d'Europe U15 2024 doivent participer à l'ensemble des compétitions identifiées dans le parcours de sélection (sauf raison médicale ou situation exceptionnelle validée par décision de la DTN).

- 1 TNR Rosny – Evaluation
Inscription Club
- 2 TNR Cenon – Evaluation
Inscription Club
- 3 Championnats de France – Evaluation
Inscription Club
- 4 Tournoi Cluj (ROU) - Préparation
Inscription EDF (titulaire, remplaçants)

→ Sélection officielle CFSC
Détermination de la sélection définitive

- 5 Championnats d'Europe
Loutraki - Grèce

Parcours de sélection

L'ensemble des résultats obtenus sur cette période sont pris en compte, évalués et analysés.



* Approbation de la Commission fédérale de sélection aux championnats (CFSC)

PARCOURS DE SÉLECTION CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE U17

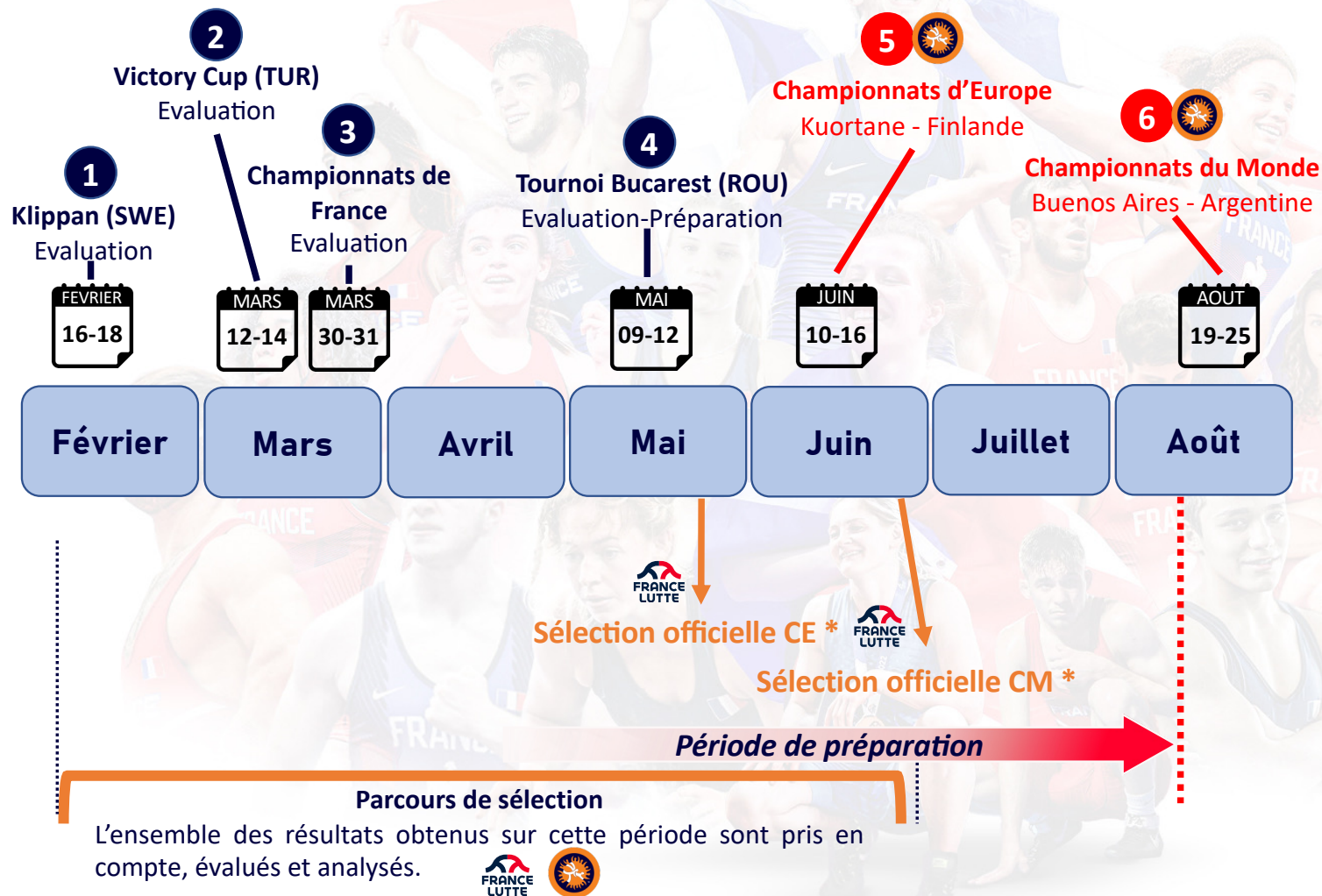
Championnats d'Europe – Kuortane (FIN)

Championnats du Monde – Buenos Aires (ARG)

PROCÉDURE DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE
Catégorie U17 - 2024

Direction Technique Nationale FFLDA

PARCOURS DE SÉLECTION 2024 – LUTTE FÉMININE



Parcours de sélection U17

Les athlètes qui prétendent à une sélection pour les Championnats d'Europe et du Monde U17 2024 doivent participer à l'ensemble des compétitions identifiées dans le parcours de sélection (sauf raison médicale ou situation exceptionnelle validée par décision de la DTN).

- 1** Klippan (SWE) – Evaluation
Inscription EDF
- 2** Victory Cup (TUR) – Evaluation
Inscription EDF
- 3** Championnats de France – Evaluation
Inscription Club
- 4** Tournoi Bucarest (ROU) – Eval/Prepa
Inscription EDF (titulaire, remplaçants)
- Sélection officielle CFSC**
Détermination de la sélection définitive
- 5** Championnats d'Europe
Kuortane - Finlande
- 6** Championnats du Monde
Buenos Aires - Argentine

* Approbation de la Commission fédérale de sélection aux championnats (CFSC)

PARCOURS DE SÉLECTION CHAMPIONNATS DE RÉFÉRENCE U20

Championnats d'Europe – Varsovie (POL)

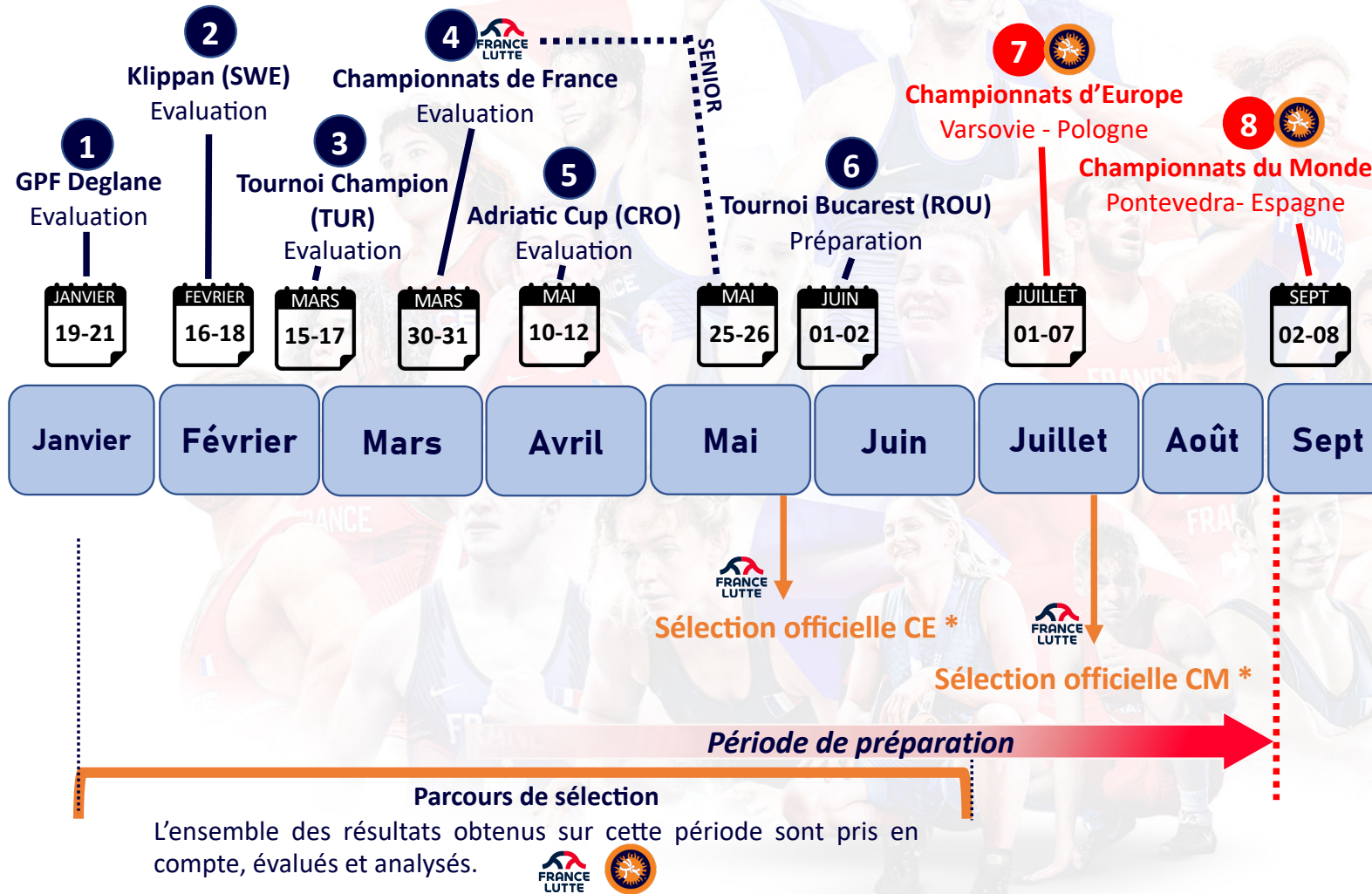
Championnats du Monde – Pontevedra (ESP)

PROCÉDURE DE SÉLECTION EN ÉQUIPE DE FRANCE
Catégorie U20 - 2024

Direction Technique Nationale FFLDA



PARCOURS DE SÉLECTION 2024 – LUTTE FÉMININE



Parcours de sélection U20

Les athlètes qui prétendent à une sélection pour les Championnats d'Europe et du Monde U20 2024 doivent participer à l'ensemble des compétitions identifiées dans le parcours de sélection (sauf raison médicale ou situation exceptionnelle validée par décision de la DTN).

- 1** GPF H.Deglane
Inscription EDF
- 2** Klippan (SWE) – Evaluation
Inscription EDF
- 3** Tournoi Champion (TUR) – Evaluation
Inscription EDF
- 4** Championnats de France – Evaluation
Inscription Club
- 5** Adriatic Cup - Evaluation
Inscription EDF
- 6** Tournoi Bucarest (ROU) - Préparation
Inscription EDF (titulaire, remplaçants)
- 7** Championnats d'Europe
Varsovie - Pologne
- 8** Championnats du Monde
Pontevedra- Espagne

* Approbation de la Commission fédérale de sélection aux championnats (CFSC)

#unesoleequipedefrance



@edflutteolympique
@francelutte



Retrouvez l'ensemble de l'actualité des équipes de France de Lutte sur les réseaux sociaux